Image not found or type unknown

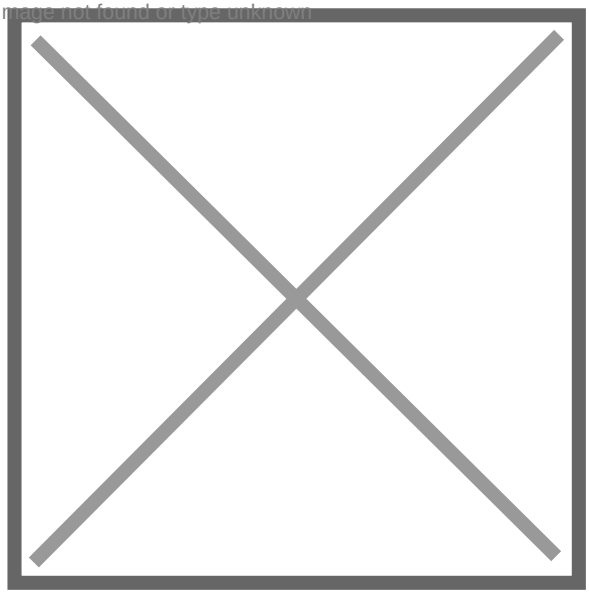

Demande d'aide financiere

Par **art95**, le **02/01/2012** à **09:53**

Bonjour,

- Je vous retrace mon histoire:
Il y a déjà 7ans, mes parents divorcent
Je choisi de vivre avec mon père pour certaines raisons.
Celui ci s'est remis avec une nouvelle femme (non officielle) juste après le divorce.
Aucune pension n'est donné par ma mère à mon egard

Je suis face à plusieurs problèmes

-Au niveau de l'alimentation:
Mon père ne me donne pas de quoi manger, l'alimentation est enfermée avec soin par mon père et ma belle mère.
Les seuls aliments restants dans le frigo sont tous périmés et destinés à mon intention si je souhaite me restaurer.
En effet, les produits (fromage, crème fraiche, yoghourt, jus orange, confiture, ketchup, sauce, crème fraiche , gruyère et œufs) sont tous périmés (ou encore congelés et remis dans le frigo peu de temps après leur disparition), et sont les seuls aliments présents dans le frigo
Les œufs sont eux aussi périmés (fétus et/ou noire dans l'œuf).
A l'heure des repas, tous est préparé pour les beaux enfants (par ma belle mère) et rien pour moi, mais comme par magie de nouveaux aliments non périmés font surface.

Je ne mange donc presque pas (1/2 repas par jour si je trouve qqch) ou alors juste ce que je m'achète avec le peu d'argent que j'ai.
J'ai les jambes flageolantes presque tous les jours et le ventre serré quand il s'agit d'aller en

quête de nourriture dans la cuisine ... oui oui je dis bien "en quête" !

Je suis donc en sous nutrition, sur mon physique ça se voit et je le ressens.

-Au niveau du besoin de s'habiller:
De plus, mon père ne veut en aucun cas me laver ou me laisser laver mes vetements, il estime qu'un pantalon doit se garder 2 semaines et les sous vetements quelques jours.
La machine à lavé est soit disant à ma belle mère mais je sais très bien qu'elle appartient à mon père. Je n'est donc pas le droit de m'en servir.

En ce qui concerne les habits depuis 6 ans il ne m'a jamais acheté d'affaire, (je ne demande que des caleçons et/ou chaussettes)

Les arguments de mon pere sont qu'il n'y a aucune raison de m'acheter des habits (je serais censé me les payer tous seul depuis l'âge de 16ans comme la nourriture) et qu'ils n'ont pas les moyens de se le permettre ...

- Au niveau financier:
Mon père étant dirigeant de son entreprise, bénéficie d'un salaire largement suffisant pour subvenir à ces besoins (les demandes de bourses que j'ai émise pour mes études ont toutes été rejetées du fait de son trop haut salaire, de plus les dépenses effectuées pour ma belle mère sont plus que conséquentes)

La différence d'âge entre mon père et ma belle mère est énorme ! 56ans pour 35ans ! Son amour le rend complétement aveugle et influençable ...

A 22ans, en poursuite d'étude, mon seul argent me sert à manger, assurez mon quotidien tant bien que mal (40e/mois quand tout va bien) depuis la classe de seconde.
Du fait de ces nombreuses dépenses et de la façon dont il se comporte je suis persuadé qu'il cherche à me pousser à bout et ainsi me faire partir de la maison le plus vite possible dans l'espoir de se retrouver avec ma belle mère et mon demi frère et ses beaux enfants.

Aucune aide financière ne m'est accordé, je n'ai donc aucun moyen d'assurer mes besoins primaires (me nourrir, de laver mon linge, me vetir), d'envisager des études qui me seraient appropriées, d'exercer un loisir, de recevoir des cadeaux pour mon anniversaire et noël, et d'argent de poche car il refuse catégoriquement.

- Au niveau de mon statut sociale
J'arrive à la moitié de ma première année sabbatique et je n'est aucune couverture sociale(mon père refuse de me venir en aide sur ce point, et prétend ne rien savoir sur ce sujet) tant que je n'est pas repris les études, ce que je souhaite faire en septembre prochain.

Etant jeune étudiant je n'est aucune idée comment un régime social s'applique, je sais simplement que lorsque l'on travaille, on a une couverture sociale.
D'après quelques conseils de mon entourage, je devrais faire une demande CMU ...

Enfin j'arrive à tenir avec l'aide de ma famille de cœur qui fait le maximum pour moi depuis

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'âge de 6mois malgré la distance de 2 heures qui nous sépare.

Je tiens à ma santé, mon avenir, mes études et ma future place dans la société.

Après avoir réfléchi et repris en main mon post, je souhaiterais saoir quel est la démarche à suivre pour obtenir une aide financiere officielle par mon père dans un 1er temps, et ma mère si cela est possible.

J’espère que vous pourrez m'apporter une aide qui me fera avancer.

Ps:
- J'ai essayé de trouver un arrangement avec mon père par l'intermédiaire d'une médiatrice familiale il y a déjà 3ans mais sans réussite.
- Ma belle mère ayant fait des études de droit, je ne peux que subir ses actes injustes et "invisibles" aux yeux de la justice.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements n'hésitez pas à me demander.

Par **corimaa**, le **02/01/2012** à **11:35**

Vous devriez saisir le juge aux affaires familiales en lui expliquant tout ce que vous venez de nous expliquer. Vous pouvez meme faire une requete en référé d'urgence si vous n'avez quasi rien à manger.

Le JAF pourrait obliger vos deux parents à vous verser une pension alimentaire qui vous permettrait de partir de chez votre père. Vous pourriez aussi demander une bourse pour l'annee prochaine puisque vos seuls revenus seraient votre pension alimentaire

Par **art95**, le **02/01/2012** à **12:01**

Merci pour votre réponse, je vais donc me renseigner afin de contacter un juge des affaires familiales et ainsi suivre vos conseils.

Quelques questions me viennent :

- Cette procédure(et référé d'urgence) prend elle du temps ?
- Coute elle de l'argent ?

- Pourriez vous me confirmer que je dois m'adresser aux TGI de ma région ?

- Afin que la procédure se déroule rapidement, me conseillerez vous d'envoyer un lettre recommandée ou bien de me déplacer ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Étant étudiant je ne connais pas vraiment la démarche exacte, je souhaite que tous çà cesse rapidement et retrouver un rythme de vie normal.

merci encore de votre réponse qui me soutiens énormément

Par **corimaa**, le **02/01/2012** à **12:09**

Comment deposer une requete
http://www.jafland.info/post/2008/09/05/Modele-de-refere-devant-le-JAF

Un avocat n'est pas obligatoire mais si vous voulez etre aidé, comme vous etes etudiant, vous avez droit à l'aide juridictionnelle http://vosdroits.service-public.fr/F18074.xhtml

Une requete ne coute rien

Par **art95**, le **02/01/2012** à **12:39**

Je vous remercie une fois de plus pour vos réponses précises.

Je vais donc suivre vos liens pour faire mes démarches.

Bonne journée,

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés